



**Syndicat Mixte du
Parc Routier de la Réunion**
13, Allée Maureau
97490 Sainte Clotilde

Délibération N°2022/SMPRR-CS-199

Objet : Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2022

Le comité syndical du Parc Routier de la Réunion, s'est réuni, le jeudi 10 mars 2022 à 10h00, dans les locaux du Parc Routier de la Réunion, 13 Allée Maureau, ZI du Chaudron à Sainte Clotilde, après convocation du Président du Syndicat mixte du Parc Routier de la Réunion.

Nombre total de délégués :
Présents :
Absents :
Procuration :

Les membres à voix délibérative présents étaient :

Pour la Région Réunion :

Pour le Département de la Réunion :

Pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Réunion :

Le Comité Syndical,

Vu l'article L2312-1 du CGCT

Vu l'article 5.3 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion définissant les attributions du Comité Syndical

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion fixant les attributions du Président et des Vice-présidents

Vu la délibération N°2021/SMPRR-CS-172 sur la désignation du Président du SMPRR ;

Vu le programme d'activité de l'année 2022 annexé à la présente ;

Vu la prospective financière annexée à la présente ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente.

Entendu la présentation par M MASSAIN Michel, directeur général des services du SMPRR, exposant la nécessité de débattre sur les orientations budgétaires du SMPRR pour l'année 2022 du budget.

Les membres du Comité syndical ont débattu sur les orientations budgétaires, présentées par M Hélène BRO, directrice adjointe du Parc routier de la réunion.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical :

- **PREND ACTE** des orientations budgétaires présentées dans le document joint au rapport pour l'année 2022 du budget principal et du budget annexe

A Sainte Clotilde, le 10 mars 2022

**Le Président
du Parc Routier de la Réunion**

JACQUES TECHER